



Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : jeudi 15 décembre 2016 à 18 heures 30

**date de la convocation:** 08 décembre 2016

**Date de l'affichage:** 08 décembre 2016

Présent: 13 membres en exercice 15 Absent: 2

**Présents :** AMALRIC Véronique AMOKRANE Robert ANDRIOTI Patrick BRONCANO David BOURDON Emmanuelle CARBONELL Dolorès FERRER Jean-Pascal GARCIA Pierre-Manuel GAUBERT Nicolas MARTINAGE Fabienne MARTINEZ Daniel MILANI Patrick SANCHEZ Roger VIVEN Paulette

Absent(s): FAYRET Frédéric

Secrétaire: VIVEN Paulette

### **1- Approbation du compte rendu de la séance du 9 Novembre 2016**

*Accord à l'unanimité*

### **2-Révision du Plan communal de sauvegarde**

Mme le Maire indique que dans le cadre de l'axe 3.2 du PAPI II (Plan D'Action de Prévention des Inondations) du bassin de l'Aude et de la Berre, intitulé « aide à la gestion de crise par le renforcement d'un suivi pluviométrique », le SMMAR a contractualisé un marché à bons de commandes sur 4 ans avec la société Predict Services afin d'apporter un appui logistique aux communes pour la mise à jour de leurs Plans Communaux de Sauvegarde.

Les prix unitaires T.T.C. inscrits dans l'acte d'engagement sont

Attribution : PREDICT Services

Prix € BPU Phase 1

PCS communes < 2 500 habitants 1 800,00 €

livraison doc PCS supplémentaire 120,00 €

livraison carte actions supplémentaire 24,00 €

Madame le Maire indique que dans ce cadre, le service sera apporté au bénéfice de la commune qui aura ainsi la possibilité de mettre à jour son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avec l'appui de la société Predict Services.

Afin de bénéficier de ce service, Mme le Maire propose à l'assemblée que la commune participe financièrement à hauteur de l'autofinancement supporté par le SMMAR, c'est à dire à hauteur de 20%, les 80% restants étant pris en charge par les financeurs soit 20% par le Département de l'Aude et 60% par l'Europe.

**Le conseil approuve la participation financière de la commune au dispositif porté par le SMMAR « Sensibilisation des élus du bassin versant de l'Aude au risque inondations – lot 2 – procédures test de gestion de crise en vue de l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde »**

**Accepte de verser au SMMAR la part d'autofinancement à hauteur de 20% du coût de l'étude selon les montants précisés ci-dessus, les 80% restants étant pris en charge par les financeurs soit 20% par le Département de l'Aude et 60% par l'Europe.**

### **3-Adhésion au contrat groupe statutaire**

Mme le Maire informe le conseil

- que la commune a par délibération du 9/11/2016 demandé au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés sa charge,
- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le conseil approuve la proposition du centre de gestion

Accepte :

ASSUREUR : GROUPAMA

COURTIER : SIACI SAINT HONORE

DUREE DU CONTRAT : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Régime du contrat capitalisation

Préavis ; adhésion résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois

#### **4-Indemnité de conseil alloué à la perceptrice**

Madame le Maire expose au conseil :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

*le conseil décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à Madame BRUGUIER Erika*

#### **5- Renouvellement du contrat d'entretien espaces verts avec la société Ste Johannes**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entretien des espaces verts, rue du Pont, monument aux morts et le long de la départementale 326 est assuré par l'entreprise adaptée Ste Johannes, considérant que le contrat d'entretien de ces espaces verts est arrivé à échéance et que cette entreprise donne entière satisfaction

*le conseil décide d'accepter le contrat des espaces verts tel que précisé par l'entreprise Ste johannes soit 6 interventions par an*

à 334€ ( Février, Avril, Juin, Août, Septembre et Décembre) précise que le montant annuel de cette prestation s'élève à 2004€ qui seront imputés à l'article 61521 du budget communal et que le nouveau contrat prendra effet le 01/01/2017 pour une durée de 1 an

#### **6-Admission en non-valeur**

Madame le Maire informe le conseil que la perceptrice a transmis un état récapitulatif des titres de recettes qu'elle n'a pu recouvrer pour les années 2005 à 2010. Ses poursuites étant restées sans effet.

Ces crédits correspondent à des recettes d'eau et d'assainissement et de liquidation judiciaire pour un montant de 2563,49€.

*A l'étude*

#### **7- Attribution de nom de rue**

Mme le maire informe le conseil Municipal que suite à des problèmes récurrents de courrier , il est nécessaire d'attribuer 2 noms de rue

- Rue du Cers (rue allant au cimetière)

- Chemin des vignes (chemin reliant le chemin de Ste Barbe et la rue du château d'eau)

La délibération sera notifiée aux habitants et aux services postaux, cadastre, afin de mettre à jour leurs listings.

*Accord à l'unanimité*

#### **8 Adhésion carte unique du réseau public du Grand Narbonne au 1er janvier 2017**

Mme le maire donne lecture de la convention de partenariat relative au réseau de lecture publique de la communauté d'agglomération. Il s'agit de la mise en place d'une carte unique d'abonnement gratuite qui permet à son détenteur d'emprunter des documents dans n'importe quelle bibliothèque de réseau. Elle permet également d'accéder à des ressources numériques en ligne ou sur place dans les bibliothèques. La mise en place de cette carte unique sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **9- Convention redevance spéciale**

Madame le Maire présente la convention relative à l'élimination des déchets ménagers de la commune par la communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

elle donne lecture de la convention est indique que pour l'année 2015 le montant de la redevance spéciale de la commune est fixé à 3 374.83€

*Le Conseil approuve la convention et donne pouvoir au maire pour signer la convention et mandater la somme annoncée*

#### **10-Divers :**

- Travaux :

Madame le maire informe le conseil Municipal de la nécessité de réparer le toit de la salle informatique de l'école, elle présente un devis. D'autres devis seront demandés prochainement

- Madame le Maire donne lecture de l'avis de modification PLU de Ginestas et demande au conseil de donner un avis favorable sous réserve de l'inscription d'une réserve foncière pour la création d'un giratoire au niveau de la déchèterie.

*- Accord à l'unanimité*

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le :

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,

le .....